



**EXTRAIT
DU REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRETE REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT la CIRCULATION,
Rue du Bocage**

Le Maire de la Commune de SAINT-JULIEN-des-LANDES;

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU les articles L.2212-1-2, L.2213-1-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la route, et notamment l'article R.225,

VU le décret N°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment son livre I- 8ème partie,

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie n° 2026-1703 du 31/08/2026 émis par l'agence routière départementale, représentée par M. Miguel SENOSIAN,

Vu la demande présentée le 20 juillet 2026 par la SAUR représentée par Mme Sophie Loiseau demeurant 16 rue du Commerce 85033 La Roche sur Yon pour des travaux de branchement AEP par fonçage 59 bis rue du Bocage à Saint-Julien-des-Landes.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation pour assurer la sécurité des usagers, pendant la durée des travaux,

ARRÊTE :

Article 1er : Du 9 septembre 2026 au jeudi 8 octobre la circulation sera alternée manuellement rue Mélusine.

Durée des travaux : 30 jours.

Article 2 : pendant la durée des travaux il sera interdit de dépasser et de stationner au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise sous le contrôle du Service de l'Équipement. Elle assurera à tout moment la maintenance et fera connaître le nom de son représentant.

Article 4 : Le commandant de la Brigade Territoriale Autonome des Achards est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation lui sera adressée.

*Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 2 septembre 2026
Par délégation du Maire, Bruno BIDEAU,
Adjoint au Maire*

